

## Impossible à dire<sup>1</sup>

Le court texte qui suit reprend l'essentiel de l'intervention que j'ai faite lors de la réunion publique du Collège de la passe, le 12 mars dernier, et qui visait à rebondir par rapport à certains points de l'exposé de Jean Fortunato lors de la réunion publique précédente, le 15 janvier<sup>2</sup>. Il s'agissait en particulier de l'impasse ou, pour reprendre ses propres termes, de « l'impossible à dire », auquel se trouvent confrontés les membres du Collège, et plus généralement tout intervenant aux réunions publiques, lorsqu'il s'agit de rendre compte du travail dans un cartel de passe.

À suivre Jean Fortunato, cet « impossible à dire » consiste dans « l'impossibilité de structure à dire la vérité toute, à transmettre ce qui du dit du passant via les témoignages des passeurs pourrait passer à un dire atypique à la fois anonyme et signe, lequel dire, s'il existe toucherait à un public, celui d'une école de psychanalyse<sup>3</sup> ». Le point qui a retenu mon attention concerne la place où se situe, par rapport à cet impossible, celui qui tente de rendre compte après coup de son expérience dans un cartel de passe.

Pour étayer mon propos, je prendrai appui sur le texte de Brigitte Lemérier intitulé *Esquisse. Contribution à une clinique de la passe*<sup>4</sup> auquel Jean Fortunato s'est également référé en janvier. Ce texte soutient l'idée que, dans la procédure de la passe, l'acte instituant le psychanalyste s'accomplit de manière en quelque sorte progressive, dans les trois temps de la procédure, avant de s'achever au moment où le cartel conclut à la nomination. « La nomination, dit Brigitte Lemérier, est nécessaire à boucler l'acte du passant de la même manière que le tiers est nécessaire pour boucler le cycle du mot d'esprit<sup>5</sup>. »

La question que je voudrais soulever ici m'a été suggérée par cette présentation. Je l'introduirai de la façon suivante. Jean Fortunato indique dans son exposé de janvier, qu'en dépit de « l'impossibilité de dire » qu'il vient d'évoquer, il faut « être dupe de ce dispositif et assumer une parole publique en sachant qu'elle décevra inmanquablement par structure<sup>6</sup>. » La question est alors la suivante : ne faut-il pas envisager que dans cette rencontre avec l'impossible,

---

<sup>1</sup> Exposé à la réunion publique du Collège de la passe le 12 mars 2011.

<sup>2</sup> Jean Fortunato, « En dehors des limites de la loi », intervention faite à la réunion publique du Collège de la passe à Paris le 15 janvier 2011, *Carnets de l'EPSF* n° 79, 2011.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 9.

<sup>4</sup> Brigitte Lemérier, « Esquisse. Contribution à une clinique de la passe », *Carnets de l'EPSF* n° 78, 2010.

<sup>5</sup> Brigitte Lemérier, *op. cit.*, p. 46.

<sup>6</sup> Jean Fortunato, *op. cit.*, p. 9.

c'est la duperie elle-même qui offre, avant tout autre chose, quelques chances de ne pas errer ? Je vais tenter d'expliquer ceci.

Commençons par reprendre la description d'un moment où la nomination « s'impose » dans le travail d'un cartel de passe, telle que Brigitte Lemérier le présente dans son texte :

Mais il arrive que son travail de chiffrage du texte conduise le cartel à un point où brusquement quelque chose perce l'écran : une réflexion, une question, une remarque anodine produit brusquement un effet de bascule, de retournement proche de l'effet d'un trait d'esprit qui vient clore une histoire. Quelque chose se passe qui rend caduques toutes ces lectures, toutes ces élaborations de savoir, une sorte d'effet boomerang qui laisse le cartel dans un état de dé-saisissement et d'enthousiasme. Le bout de réel auquel le témoignage du passant a donné existence, ce bout de réel, transmis par les passeurs, et qui a causé le travail du cartel donne lieu, tout à coup, à une étrange reconnaissance imposant la nomination<sup>7</sup>.

Il ne paraît pas hasardeux de poser que l'« impossibilité de dire » dont parle Jean Fortunato, et qu'il rapporte notamment à un « réel en jeu, qui fait rencontre<sup>8</sup> », porte sur ce que Brigitte Lemérier décrit ici comme étant le moment où quelque chose crève l'écran, et est reconnu par le cartel comme étant ce bout du réel transmis par les passeurs et qui impose la nomination. Il semble donc que la nomination s'impose du fait d'un réel qui crève l'écran, ou qui fait rencontre. Il s'ensuit que la rencontre de ce réel, qui en tant que réel est impossible, comporte l'impossible à dire. Dès lors toute prétention à le dire après coup, dans une parole adressée à un public, comporterait nécessairement le risque d'une « dérive imaginaire, une poussée du groupe dans une tentative vaine, illusoire tour de passe-passe, à faire exister quelque chose qui ne peut tenir<sup>9</sup>. »

Il faut cependant tenir compte du point suivant. Dans le cas où une nomination A.E. a eu lieu, les participants du cartel qui entreprennent de rendre compte après coup de leur propre expérience, n'occupent plus au moment où ils s'appêtent à le faire, la place qu'ils occupaient pendant le travail du cartel. Le fait que la nomination se soit imposée et que le cartel se soit dissous, occasionne forcément un déplacement. La coupure, marquée par la dissolution du cartel, s'interpose désormais entre eux et le matériel qu'ils ont recueilli et élaboré en cartel. En outre, le travail de relecture de ce matériel se déroule dans un temps où la nomination a déjà commencé de produire ses effets. La nomination qui se soutient de la reconnaissance dans le cartel du bout de réel mis en jeu par le passant dans son témoignage renvoie à présent au passage qu'a effectué ce passant de sa position analysante à une position d'analyste et il s'agit de prendre en compte qu'il s'agit bien du même réel. Ceci semble alors ouvrir la voie d'une

---

<sup>7</sup> Brigitte Lemérier, *op. cit.*, p. 53.

<sup>8</sup> Jean Fortunato, *op. cit.*, p. 10.

<sup>9</sup> *Ibidem*, p. 9.

relecture et d'une élaboration de ce matériel qui n'implique pas de recouvrir ou de dénier l'impossibilité de dire « le réel en jeu, qui fait rencontre ». Et s'il en est ainsi, rien n'empêche d'envisager, comme l'indique aussi Jean Fortunato, que ce soit également l'occasion de quelque trouvaille qui mette en exergue « un effet décisif à l'autre bout de la chaîne signifiante<sup>10</sup> ».

À ceci s'ajoute le fait que le travail qui est attendu des membres du Collège lorsqu'ils rendent compte de leur expérience de cartel s'ordonne dans un horizon temporel différent, voire même opposé à celui qui prévaut au sein du cartel. Le cartel s'efforce d'approcher le point de réel dont la reconnaissance viendra marquer l'achèvement d'un acte qui s'est lui-même initié avant que le cartel ne se constitue ; la réponse du cartel tient à ce que le travail du cartel parvient ou non à dégager ce point de réel. Mais le cartellisant qui veut rendre compte après coup de cette expérience n'a pas à faire émerger une réponse du matériel qu'il a recueilli, il part d'une réponse et il y prend appui pour soutenir une parole adressée à un public. S'il y a eu nomination, cette nomination s'est imposée au moment où s'est ouverte la béance de l'impossible à dire dans le travail du cartel, elle ne permet pas de « dire l'impossible à dire » mais bien de le désigner dans un discours.

Mais qu'en est-il si la nomination ne s'est pas imposée. Il semble qu'il y a de toute façon un impossible à dire dans ce qui détermine la réponse du cartel, c'est en tous cas ce que laisse entendre Jean Fortunato lorsqu'il parle d'une « impossibilité à dire ce qui fait nomination ou pas<sup>11</sup> ». Cependant si la nomination n'a pas eu lieu, la réponse du cartel, si l'on peut parler de réponse, ne constitue pas un point d'appui à celui qui voudrait rendre compte du travail du cartel. Elle indique seulement que la rencontre n'a pas eu lieu, que ça ne s'est pas passé. Il reste alors à relire le matériel recueilli en cartel en tentant de déplier les conditions de cette non rencontre. Il doit y avoir plusieurs façons de s'y prendre mais tout porte à croire que la question de la nomination, qui en ce cas n'a pas eu lieu, occupera une place centrale dans ce travail de relecture.

En conclusion je reformulerai ma question de départ. S'il faut être dupe du dispositif, et assumer une parole publique concernant une expérience d'un cartel, n'est-ce pas en faisant de la nomination le terme décisif de cette duperie qu'un tel exercice peut nous mettre sur la voie, ou encore dans « l'erre », d'élaborer malgré tout un bout de savoir concernant le travail du cartel ainsi que ses enjeux d'école et de formation.

---

<sup>10</sup> *Ibidem*, p. 12.

<sup>11</sup> *Ibidem*, p. 10.